

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 13 novembre 2023 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
Craig Sauvé, conseiller de ville  
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement  
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement  
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement  
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics  
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs  
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
M. Maxime Beaulieu, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 16  
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 09.

Un événement précède la tenue de la séance :

- Présentation du bilan du Service de sécurité incendie de Montréal

10.01

---

**CA23 22 0322**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**CA23 22 0323**

**Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 10 et 11 octobre 2023, à 19 h et le 30 octobre 2023, à 9 h**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 10 et 11 octobre 2023, à 19 h et le 30 octobre 2023, à 9 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les points suivants :**

Budget 2024  
Rapport de la consultation de l'OCPM sur l'avenir de Griffintown  
Projet de logement étudiant dans Griffintown  
Nouveaux contrats de services pour le programme Éco-quartier et le programme de ruelles vertes  
Festivités de Noël

**La conseillère Sigouin aborde les points suivants :**

Acquisition de jeux pour le parc Émery-Sauvé  
Approbation de PIIA pour des logements sociaux  
Groupe Paradoxe  
Annonces  
Infolettre culturelle

**Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :**

Programme d'animation des chalets de parcs  
Continuation d'un programme provincial visant la réduction de la violence

**Le conseiller Sauv  aborde les points suivants :**

Plan local de déplacements  
Concours d'architecture pour la bibliothèque Saint-Charles

**La conseillère Li aborde le point suivant :**

Rapport de la consultation de l'OCPM sur l'avenir de Griffintown  
Offre hivernale de Bixi  
Chantier du REV sur la rue Saint-Antoine Ouest

10.04

---

**Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

---

**Période de questions et commentaires du public**

À 19 h 55, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Hugo Bertrand	Mobilité active dans Ville-Émard
François Arteau (Les Amis du parc Angrignon)	Entretien du parc Angrignon
Pierre St-Cyr	Projet de logements étudiants dans Griffintown
Pierre Valiquette	Musée des ondes Émile-Berliner
Paul Charbonneau	Zonage
Stéphanie Labelle	Travaux sur la rue Grand Trunk

La période de questions prend fin à 20 h 48.

10.06

---

**Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Aucun dossier.

10.07

---

**CA23 22 0324**

**Motion sur la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles, le 6 décembre**

Considérant que depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes;

Considérant qu'en 1991, le 6 décembre a été institué par le Parlement du Canada Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées, le 6 décembre 1989, parce qu'elles étaient des femmes;

Considérant que le 6 décembre marque le 34e anniversaire de la tragédie de la Polytechnique;

Considérant que la Ville de Montréal a proclamé le 6 décembre Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement invite le personnel de l'Arrondissement et la population du Sud-Ouest à arborer le ruban blanc, symbole de la non-violence sous toutes ses formes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

---

**CA23 22 0325**

**Demande pour une meilleure gestion du bruit dans le secteur Butler de Pointe-Saint-Charles dans le cadre du projet du nouveau pont Samuel-De Champlain et ses accès**

Considérant que l'évaluation environnementale du projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent, publiée par Santé Canada en 2013, stipulait que des mesures d'atténuations sonores seraient requises dans la totalité des zones sensibles sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant que des seuils de niveaux sonores maximums et une obligation de suivi sont prévus au contrat conclu entre Infrastructure Canada et le consortium Signature sur le Saint-Laurent pour les 30 années suivant la mise en service du projet;

Considérant qu'Infrastructure Canada et Signature sur le Saint-Laurent se sont engagés lors des séances de comité de bon voisinage à respecter les exigences prévues en matière de gestion du bruit et à apporter les correctifs si nécessaire;

Considérant qu'en 2023 Infrastructure Canada a réitéré que « la qualité de vie des citoyens est une priorité » ainsi que son engagement de travailler avec Signature sur le Saint-Laurent « afin de trouver une solution satisfaisante et assurer que les limites de bruit prévues au contrat seront respectées »;

Considérant que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest est saisi des préoccupations citoyennes à la suite de nombreuses plaintes depuis le début du projet et considérant l'importance de préserver un milieu de vie de qualité;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De demander à Infrastructure Canada de mettre en œuvre les actions nécessaires afin de respecter les limites de bruit prévues au contrat; d'informer à court terme les résidentes et résidents du secteur Butler de Pointe-Saint-Charles sur les actions qui seront mises en œuvre pour respecter les limites de bruit; de mettre en place un mécanisme de suivi et de reddition de compte public quant au respect des limites de bruit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

---

#### CA23 22 0326

**Accorder un contrat de services à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement, pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour un montant maximal de 261 119,48 \$, et ce, pour une période de 13 mois - Contrat 212348 / Approuver le projet de convention à cette fin (dossier 1236836002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat de gré à gré et approuver un projet de convention par lequel le Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour une période de 13 mois, soit du 20 novembre 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 261 119,48 \$, taxes incluses et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1236836002

---

#### CA23 22 0327

**Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du programme des ruelles vertes, pour un montant maximal de 100 025,61 \$, et ce, pour une période de 13 mois - Contrat 212349 / Approuver le projet de convention à cette fin (dossier 1236836003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat de gré à gré et approuver un projet de convention par lequel Groupe Pro-Vert s'engage à fournir à la Ville les services requis, pour la réalisation du programme des ruelles vertes, pour une période de 13 mois, soit du 20 novembre 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 100 025,61 \$, taxes incluses et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1236836003

---

#### CA23 22 0328

**Accorder un contrat à Les industries Simexco inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans le parc Émery-Sauvé, au montant de 383 782,05 \$ / Autoriser une dépense totale de 402 971,15 \$, comprenant les taxes et les contingences / Appel d'offres public 23-20124 - 4 soumissionnaires (dossier 1237843002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les industries Simexco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans le parc Émery-Sauvé, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 383 782,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20124;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 19 189,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 68 % par la Ville centre et à 32 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1237843002

---

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

---

#### **CA23 22 0329**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de septembre 2023 (dossier 1230219009)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de septembre 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1230219009

---

#### **CA23 22 0330**

**Approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2024 (dossier 1230219010)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest pour l'année 2024 comme suit :

Le lundi 15 janvier 2024,  
Le lundi 12 février 2024,  
Le lundi 11 mars 2024,  
Le lundi 8 avril 2024,  
Le lundi 6 mai 2024,  
Le lundi 10 juin 2024,  
Le lundi 8 juillet 2024,  
Le lundi 9 septembre 2024,  
Le mardi 15 octobre 2024,  
Le lundi 11 novembre 2024,  
Le lundi 9 décembre 2024.

Les séances se tiennent à 19 h, à la salle du conseil située au 2<sup>e</sup> étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.02 1230219010

---

**CA23 22 0331**

**Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 11 décembre 2023 à 19 h, pour le 12 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil située au 2e étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal (dossier 1230219012)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le lundi 11 décembre 2023 à 19 h, pour le mardi 12 décembre 2023 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.03 1230219012

---

**CA23 22 0332**

**Autoriser une affectation de surplus maximale de 343 000 \$ pour la réalisation du projet d'accueil et d'animation des chalets de parcs pour l'année 2024 (dossier 1235211001)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 343 000 \$ pour la réalisation du projet d'accueil et d'animation des chalets de parcs pour l'année 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.04 1235211001

---

**CA23 22 0333**

**Autoriser le transfert de fonds provenant du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour les projets d'aménagement des parcs Émery-Sauvé et David-Lefebvre (dossier 1236681007)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert de fonds provenant du Programme d'aménagement urbain inclusif 2023 pour les projets d'aménagement des parcs Émery-Sauvé et David-Lefebvre;

D'imputer ces transferts conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 20 % par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et à 80 % par l'arrondissement pour le parc Émery-Sauvé et à 29 % par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et à 71% par l'arrondissement pour le parc David-Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.05 1236681007

---

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

---

**CA23 22 0334****Autoriser le dépôt de trois projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal (dossier 1238532005)**

Attendu que l'Arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour les projets d'aménagements suivants et engager l'arrondissement du Sud-Ouest à assumer sa part d'investissement dans ces projets;

- Réfection, consolidation et bonification de deux jardins par l'amélioration et la rénovation de certaines installations et certains aménagements (Jardin communautaire Pointe-Verte et Jardin collectif la Dent Verte);
- Aménagement d'un nouveau jardin collectif au parc Campbell Ouest.

De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet pour un montant de 86 000 \$ et d'assumer les frais d'entretien;

De mandater la cheffe de division du Bureau de projets pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets cités en objet;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement;

De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.06 1238532005

---

**CA23 22 0335****Autoriser la modification de la source de financement de 17 projets en cours pour un montant total de 504 184,33 \$, taxes incluses (dossier 1239364005)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la modification de la source de financement de 17 projets en cours et substituer ainsi l'utilisation initialement prévue de sept règlements d'emprunt émis entre 2012 et 2019 (RCA12 22011, RCA14 22021, RCA17 22003, RCA17 22004, RCA18 22014, RCA18 22017 et RCA19 22008) par trois règlements plus récents (RCA18 22015, RCA22 22001, RCA22 22003);

D'autoriser le virement des crédits autorisés pour ces 17 projets pour un montant total de 504 184,33 \$, taxes incluses, des anciennes sources vers les nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.07 1239364005

---

**CA23 22 0336**

**Approuver la demande de soutien financier additionnelle de 115 000 \$ auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse / Autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à conclure une entente à cet effet avec le Ministère (dossier 1238980004)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de soutien financier additionnelle de 115 000 \$ auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse;

D'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à conclure une entente à cet effet avec le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1238980004

**CA23 22 0337**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville de l'arrondissement, pour l'année 2024 (dossier 1235973006)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville de l'arrondissement, pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1235973006

**CA23 22 0338**

**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 700 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1239386009)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 2 700 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.	Pour le financement et l'envoi de la première édition de la Soirée-bénéfice biennale DARE-DARE TOUSKI 2023	500 \$
Groupe Paradoxe	Pour le l'achat de huit (8) billets visant à financer l'organisation de la Soirée-bénéfice du Groupe Paradoxe du 15 novembre 2023	2 000 \$



Association des aînés actifs du Sud-Ouest	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël	200 \$
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	--------

D'autoriser une affectation de surplus de 2 700 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1239386009

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

---

#### CA23 22 0339

**Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier 1237680008)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1237680008

---

#### CA23 22 0340

**Donner un avis de motion et adopter un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) (dossier 1237680010)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.02 1237680010

---

**CA23 22 0341**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062010)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.03 1238062010

---

**CA23 22 0342**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062011)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1238062011

---

**CA23 22 0343**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation (dossier 1238062012)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1238062012

---

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

**CA23 22 0344**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (dossier 1239364003)**

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1239364003

---

**CA23 22 0345**

**Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (dossier 1233547003)**

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1233547003

---

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.11 de l'ordre du jour.

---

**CA23 22 0346**

**Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1232892003)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest, qu'il soit numéroté RCA23 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.08 1232892003

---

### CA23 22 0347

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant plus d'un bâtiment sur un lot situé au 75-83, rue Sainte-Marguerite (lot 2 091 924 du cadastre du Québec) (dossier 1238678010)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2023;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant plus d'un bâtiment sur un lot situé au 75-83, rue Sainte-Marguerite (lot 2 091 924 du cadastre du Québec);

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.09 1238678010

---

### CA23 22 0348

**Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution des travaux de planage et de pavage, sur les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques, entre les rues Guy et De Courcelle, en dehors des plages horaires prescrites, et ce, pour la période s'étendant de mai 2024 à décembre 2026 (dossier 1238505006)**

Attendu qu'en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), il est possible d'autoriser des travaux en dehors des plages horaires prescrites;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les horaires de travail du projet Réseau express vélo (REV) sur les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, entre les rues Guy et De Courcelle et que les travaux de planage et de pavage devront nécessairement être effectués durant la nuit afin de réduire au minimum l'impact sur la circulation, d'améliorer l'accommodation des résidents et de réduire la durée de réalisation;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution des travaux du Réseau express vélo (REV) et l'exécution des travaux de planage et de pavage, sur les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques, entre les rues Guy et De Courcelle, en dehors des plages horaires prescrites, et ce, pour la période s'étendant de mai 2024 à décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1238505006

---

#### **CA23 22 0349**

#### **Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - novembre 2023 (dossier 1239838005)**

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – novembre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1°), (3°)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – novembre 2023;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1239838005

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.12 à 40.14 de l'ordre du jour.

---

#### **CA23 22 0350**

#### **Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 4700, rue Saint-Ambroise (Bâtiments A et B) (dossier 1238504018)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub Architectes, déposés et estampillés en date du 31 octobre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour les bâtiments « A » et « B » situés au 4700, rue Saint-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1238504018

---

**CA23 22 0351**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 46, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier (Bâtiment C) (dossier 1238504019)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub Architectes, déposés et estampillés en date du 23 octobre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation du bâtiment « C » situé au 46, rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.13 1238504019

---

**CA23 22 0352**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 789, avenue Brewster (dossier 1238504020)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Entourage Architecture, déposés et estampillés en date du 14 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 789, avenue Brewster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.14 1238504020

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.15 et 40.16 de l'ordre du jour.

---

**CA23 22 0353**

**Demander au conseil municipal d'adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec (dossier 1238677002)**

Attendu que la modification permettrait la réalisation d'un projet résidentiel atteignant les objectifs de mixité sociale;

Attendu que le projet permettrait à plusieurs centaines d'étudiants à faible revenu de vivre à proximité du centre-ville et à moins de vingt minutes de toutes les universités de Montréal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 12 juin 2023, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;

Attendu que le Comité Jacques-Viger a émis, le 16 juin 2023, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;

Attendu que le règlement proposé en parallèle en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) assurera l'intégration plus fine du projet au milieu d'insertion;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De demander au conseil municipal :

- d'adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec;
- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1238677002

---

**CA23 22 0354**

**Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405, rue de l'Inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec (dossier 1238677003)**

Considérant que la présente demande s'accompagne d'une demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (dossier décisionnel 1238677002);

Considérant que la modification permettrait la réalisation d'un projet résidentiel atteignant les objectifs de mixité sociale;

Considérant que le projet permettrait à plusieurs centaines d'étudiants à faible revenu de vivre dans le secteur de Griffintown;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest a émis un avis favorable sur le projet lors de sa séance du 21 août 2023;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 405, rue de l'Inspecteur ainsi que la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé au 926, rue Saint-Maurice, notamment à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 179 377 et 5 069 561 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1238677003

---

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

---

**CA23 22 0355**

**Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période de 12 mois, débutant le 14 novembre 2023 et se terminant le 13 novembre 2024 (dossier 1230219011)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Craig Sauvé comme maire suppléant de l'arrondissement pour une période de 12 mois, débutant le 14 novembre 2023 et se terminant le 13 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1230219011

---

**CA23 22 0356**

**Nommer Anne-Marie Sigouin présidente du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans, à compter du 23 novembre 2023 (dossier 1238678011)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Anne-Marie Sigouin, à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de 2 ans, à compter du 23 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1238678011

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 21 h 09, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2023.

---

Initiales Sylvie Parent